

**PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du 26 septembre 2018 à 18 H. 30**

**Convoquée le 18 septembre 2018**

**Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 13

Membres présents

M. WEINBERG J. Adjoint  
Mme JACOBY AM. Adjointe  
M. AQUILINA D. Adjoint  
M. SCHWIRTZ Ch. Adjoint  
Mme BASSO M.  
Mme BRUNOT MA.  
M. BRUNOT S.  
M. DROUILLEAUX Ph.  
M. JACQUES D.  
Mme LE BRETON A.  
M. PELTRE A.  
Mme SCHONG E.

**Absent excusé :**

M. CHERY Marc qui a donné procuration à M. WAGNER Philippe.

**Secrétaire de Séance :** Mme LE BRETON a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2018.

**Adhésion au service RGPD du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

M. WEINBERG expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

M. WEINBERG propose à l'assemblée :

De mutualiser ce service avec le CDG 54,

De l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,

De désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54

D'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

D'autoriser la Maire à désigner le délégué à la protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la protection des Données

## **Vente des tables de la salle des fêtes**

M. SCHWIRTZ rappelle qu'il a été décidé de remplacer les tables de la salle des fêtes.

Le nouveau mobilier étant mis à disposition, il convient de proposer à la vente en l'état les anciennes tables de cette salle, soit vingt tables rectangulaires et trente tables rondes (la commune conserve quelques tables pour l'aménagement du bureau de vote lors des prochains scrutins à l'école).

Il propose de fixer le prix de vente de celles-ci à :

50 €uros la table rectangulaire

100 €uros la table ronde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de vendre les tables d'occasion de la salle des fêtes en l'état.  
Fixe à 50 €uros la table rectangulaire et à 100 €uros la table ronde.

## **Divers**

### **Motion relative à l'accueil des Gens du Voyage**

Le Conseil à l'unanimité prend la motion suivante :

La commune d'Hauconcourt tient à apporter son soutien à Jean Bauchez Maire de Moulins les Metz, agressé samedi 9 juin 2018 dans l'exercice de ses fonctions en allant à la rencontre des gens du voyage installés illégalement depuis une semaine sur un terrain situé en zone inondable de sa commune.

La Commune d'HAUCONCOURT ne peut accepter de tels agissements et condamne fermement cette agression à l'encontre d'un élu dans l'exercice de ces fonctions.

## **Nomination d'un agent du service instructeur pour les commissions de sécurité**

M. WAGNER fait savoir qu'il convient de nommer un agent du service instructeur des autorisations de travaux pour l'aménagement des ERP, afin de participer aux travaux de la commission communale de sécurité.

Pour cela il propose de nommer les agents du service urbanisme de la Communauté de Communes Rives de Moselle à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme :

Mme PLANQUE Martine, titulaire  
M. WONNER Franck, suppléant  
M. MUSCHERT Xavier, suppléant

## **Informations**

### ***Commission Travaux***

M. AQUILINA fait un point sur l'avancement des différents chantiers.

### ***Commission Loisirs et Manifestations***

M. SCHWIRTZ fait savoir que la commission « manifestations » s'est réunie afin d'évoquer les différentes manifestations à venir

La sortie au Marché de Noël à Heidelberg (Allemagne) aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018.

La veillée de Noël est prévue devant le parvis de la Mairie le dimanche 9 décembre prochain.

La fête patronale s'est bien passée et la brocante dans la Grand rue a rencontré un beau succès.

### ***Assemblée Générale de l'ASSE***

L'assemblée générale de l'ASSE a eu lieu le 24 septembre dernier. Mme WAREST a démissionné de ses fonctions de Présidente et est remplacée par M. KAHL Baptiste.

***Commission scolaire***

Mme JACOBY communique les effectifs des écoles :

Maternelle : 21

CP- CE 1 : 15

CE 2 - CM1 et CM2 : 22

24 élèves sont scolarisés au collège de Maizières les Metz.

Une boîte à livres va être installée très prochainement au centre du village.

***Remerciements***

Mme SCHONG communique les remerciements des familles à l'occasion des décès de Jean JEANNOT et de Marie Thérèse BOUQUE.

***Repas des Anciens***

M. WEINBERG rappelle que le repas des Anciens offert par le CCAS aura lieu le dimanche 28 octobre 2018.

***Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière par la Société Nouvelle Hergott Environnement.***

M. WAGNER fait savoir que le commissaire enquêteur a adressé son rapport et qu'il a émis un avis favorable à cette demande.

***Caméra Salle des Fêtes***

La caméra installée près de la salle des fêtes a été déréglée volontairement par des individus mal intentionnés.

***Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers de la communauté de communes Rives de Moselle***

M. WAGNER fait savoir que ce document peut être consulté par les membres du conseil au secrétariat de mairie.

### ***Contrôle des Poteaux incendie***

La communauté de communes « Rives de Moselle » a confié à MATEC l'organisation d'une consultation pour le contrôle des poteaux d'incendie réalisé auparavant par le SDIS.

C'est la société Suez des Eaux qui a été retenue.

### ***Gendarmerie de Maizières les Metz***

La construction de la Gendarmerie vient de débuter. Elle sera implantée en face du magasin COLRUYT.

### ***Nouvelles cellules Centre Leclerc***

Les nouvelles cellules situées rte de Maizières Les Metz, vont être achevées dans les prochains jours.

Les cellules seront occupées par :

La crèche : Les Petits Chaperons Rouges

Optic 2000

Boulangerie ANGE

Un restaurant chinois : King Wok

Une cave à vin : Comptoir des Vignes

### ***Leroy Merlin***

Cette entité vient de déposer un permis de construire afin de réaménager le secteur Bâti.

### ***Collecte des déchets verts***

La communauté de communes Rives de Moselle n'assure plus les collectes de sacs des déchets verts.

### ***Funérarium et salle des fêtes***

M. WAGNER rappelle que seuls les cercueils fermés peuvent être déposés au funérarium.

De plus, il précise qu'à l'occasion d'un décès d'un administré, la salle des fêtes est mise gracieusement à disposition des familles si cette dernière ne fait pas l'objet d'une location. Le personnel n'est pas fourni.

### ***Point Info Malambas***

Le point info et son éclairage viennent d'être installés rue du Canal.

### ***Réfection de voirie***

Une opération Nids de Poule a été réalisée.

### ***Utilisation des bornes incendie***

Une société implantée sur le ban communal a été vu prendre de l'eau sur une borne incendie à deux reprises.

Une réunion avec le Directeur de cette Société et Véolia va être organisée très prochainement.

### ***Gens du Voyage***

M. WAGNER rappelle qu'une réunion aura lieu lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 18 H. pour évoquer le problème des Gens du Voyage.

### ***Cimetière***

M. WAGNER demande à la commission d'effectuer un relevé des concessions.

Mme SCHONG souhaite intégrer le groupe de travail composé de Messieurs AQUILINA, CHERY, JACQUES et PELTRE.

**Séance levée à 20 H. 40**